AXONOMETRIE - SANS ECHELLE

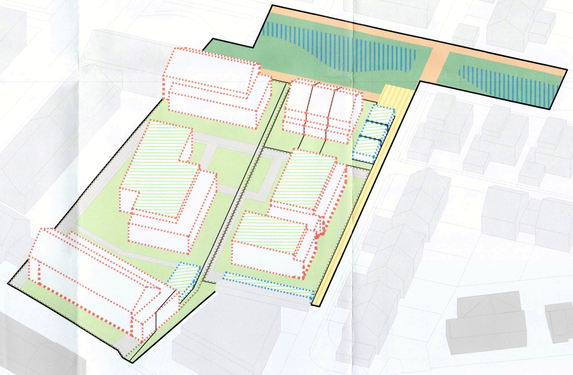

Constructions projetées au PAP "Miller"
Constructions projetées au Plan directeur "Erpeldange centre" (indicatif)
Constructions existantes

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
ECHELLE 1/500

LOCALISATION DES LOTS - SANS ECHELLE

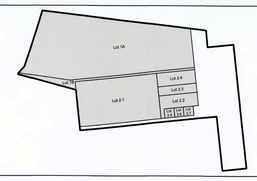

LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER (RGD 28 JUILLET 2011)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT — surface du lot / de l'îlot [ares]

surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture			max.	min.	max. nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions					hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... *nombre de niveaux pleins*
- +1, 2, ...C *nombre de niveaux sous combles*
- +1, 2, ...R *nombre d'étages en retrait*
- +1, 2, ...S *nombre de niveaux en sous-sol*

Hauteur des constructions

- hc=x *hauteur à la corniche de x m*
- hf=x hauteur au faîte de x m
- ha=x hauteur à l'acrotère de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- x - mi x maisons isolées
- onc constructions en ordre non contigu
- x - mj x maisons jumelées
- x - mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x - u x logements de type unifamilial
- x - c x logements de type collectif
- x - b x logements de type bifamilial

Formes de toiture

- tp toiture plate
- hi/%-e/hi toiture à x versants,degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour avant - corps
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min.% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- min.%/ max.% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute à dédier au logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- voie de circulation motorisée
- EVP espace vert public
- espace pouvant être dédié au stationnement
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- espace extérieur pouvant être scellé
- *voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre*

Plantations et murets

- *arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver*
- *haie projetée / haie à conserver*
- *muret projeté / muret à conserver*

Servitudes

- *servitude de type urbanistique*
- *servitude écologique*
- *servitude de passage*
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder

Infrastructures techniques

- *rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales*
- canalisation pour eaux usées
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Divers (complément à la légende)

- délimitation du Plan Directeur
- toiture végétalisée
- *aire de rétention paysagère pour eaux pluviales ouverte au public*
- *servitude technique pour évacuation aérienne des eaux pluviales*
- CP / AGS carport / accès garage souterrain
- construction (coupe) (sans valeur réglementaire)
- terre (coupe) (sans valeur réglementaire)
- immeuble existant ou projeté hors PAP (coupe) (sans valeur réglementaire)
- accès carrossable
- accès piétons (indicatif)
- reculs à observer par rapport à chaque lot, distances entre les constructions (en mètres)
- point de niveau du terrain remodelé (en mètres)
- élément de type borne amovible (indicatif)
- EVc *espace vert privé en copropriété*
- Epc *espace privé pouvant être scellé à usage commun à la copropriété*
- Construction existante
- Construction projetée Plan directeur "Erpeldange-centre" (indicatif)

Explications complémentaires

- Le trait de la délimitation du PAP est dessiné sur l'axe du trait du lot.
- Le trait de délimitation de la zone PAG est dessiné pour la partie de la délimitation du PAP à l'extérieur du périmètre
- Levé topographique

FONDS DE PLANS ET AUTRES SOURCES

- Plan de Mesurage de Kneip&Associés : ff08181-CADA-12
- Ernst+Partner : E_1690_15_20160323
- Partie graphique du PAG de la commune de Erpeldange-sur-Sûre (n° de référence 57C)

MODIFICATIONS

Index	Dessiné	Date	Contenu
a	BH	18-19/01/2016 07/03/2016 15/03/2016	- Réaménagement des lots 1A, 1B et du lot 2.1 - Modifications suivant réunions en commune du 03/03/2016 et du 09/03/2016 + mises à jour
b	BH	22/03/2016	- Mises à jour et finalisation
c	BH	14/11/2016	- modifications suite à l'avis n°17691/57C de la Cellule d'Evaluation

Avis de la Cellule d'Evaluation	19 septembre 2016
Vote du Conseil Communal	24 NOV. 2016
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-

REQUERANT/INITIATEUR — COMMUNE D'ERPELDANGE-SUR-SÛRE

ARCHITECTES & URBANISTES — MIAT

Référence : 17691/57C
Le présent document porte mon approbation d'application du : 01.02.2017
Le Ministre de l'Intérieur

COUPE C1-C1' ECHELLE 1/500

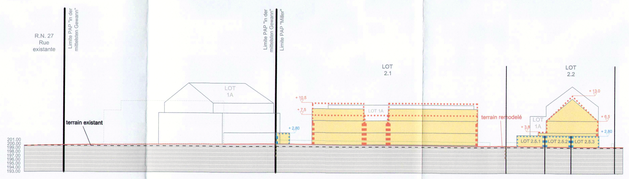

COUPE C2-C2' ECHELLE 1/500

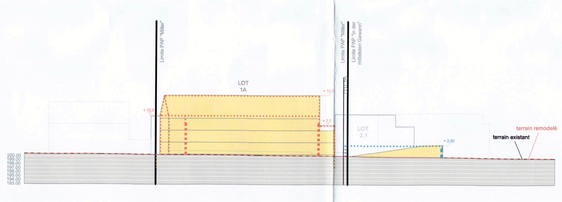

COUPE C3-C3' ECHELLE 1/500

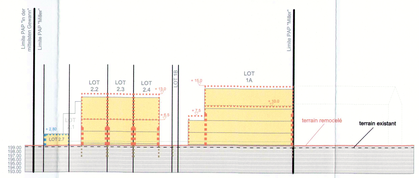

COUPE C4-C4' ECHELLE 1/500

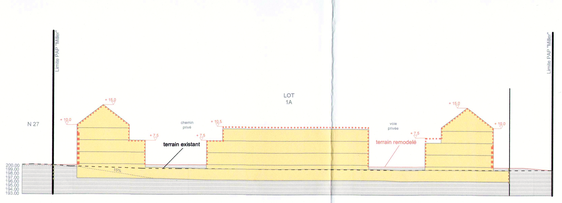

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

Lot 1A		44 a 32 ca	
-	1773 m²	-	5987 m²
3564 m²	2 - mi	-	46 - c
	1 - mi	-	25 - c
t2(max40°) tp	hc-10,00m hf-15,00m	-	III +1C+1S
tp	ha-10,50m	-	III +1S

Lot 1B		2 a 74 ca	
-	7 m²	-	15 m²
202 m²	1 - mi	-	-
tp	ha-7,50m	-	III+1S

Lot 2.1		18 a 48 ca	
-	730 m²	-	2008 m²
1515 m²	1 - mi	-	24 - c
tp	ha-10,5 m	-	III+1S

Lot 2.2		2 a 74 ca	
-	98 m²	-	250 m²
124 m²	1 - mb	-	1 - u
t2(max40°) tp	hc-6,50m hf-13,00m	-	II+1C+1S

Lot 2.3		1 a 76 ca	
-	98 m²	-	250 m²
124 m²	1 - mb	-	1 - u
t2(max40°) tp	hc-6,50m hf-13,00m	-	II+1C+1S

Lot 2.4		2 a 60 ca	
-	98 m²	-	250 m²
124 m²	1 - mb	-	1 - u
t2(max40°) tp	hc-6,50m hf-13,00m	-	II+1C+1S

Lot 2.5		0 a 46 ca	
-	-	-	-
46 m²	1 - oc	-	-
tp	ha-2,80 m	-	I

Lot 2.6		0 a 42 ca	
-	-	-	-
42 m²	1 - oc	-	-
tp	ha-2,80 m	-	I

Lot 2.7		0 a 46 ca	
-	-	-	-
46 m²	1 - oc	-	-
tp	ha-2,80 m	-	I

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER -NOUVEAU QUARTIER-
Nouveau centre d'Erpeldange-sur-Sûre

PROJET:	PROJET D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER PARTIE GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE	INDICE	c
		ECHELLE	1 : 500
	PAP " Miller "	NO PLAN	110_PG_003c
		DATUM	26.01.16
INITIATEUR:	Commune d'Erpeldange-sur-Sûre	SIGN.	BH
		FORMAT	A0+

planet+ ARCHITECTES & URBANISTES
Jäger | von Roesgen | Rosenberg
15-13 BD. G.-D.CHARLOTTE, L - 1331 LUXEMBOURG
TEL +352 / 44 23 08-1 | FAX +352 / 44 23 08-90 | E-MAIL: mail@planetplus.lu

En collaboration avec
Kneip&Associés
Ernst+Partner

TR-ENGINEERING
86-88, rue de l'Egalité
L-1456 LUXEMBOURG

Sous la gestion de
WW+

CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIER OU REPRODUIT PARTIELLEMENT SANS AUCUNE FORME SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR CHAQUE INDICE ANNULE ET REMPLACE LES INDICES PRECEDENTS